



Pierre BERNARD,
président de l'association Salmo Tierra - Salva Tierra
à
Jean-Paul DORON,
vice-président de la FNPF, président de la Commission Migrateurs

Bonjour Monsieur,

L'association Salmo Tierra – Salva Tierra (siège social à Sauveterre de Béarn) officiellement déclarée au J.O. le 17/10/2015 a pour objectifs de :

- 1 - Restaurer la totale libre circulation des poissons migrateurs et obtenir la fin de la pêche aux filets dérivants dans le bassin versant de l'Adour et sur l'ensemble des bassins versants de la façade atlantique,
- 2 - Protéger, restaurer et reconquérir l'environnement très dégradé du bassin versant de l'Adour en défendant ses territoires et ses cours d'eau contre toute forme d'atteinte et de nuisance qui affecterait la qualité de l'eau et de la vie aquatique, entraverait la continuité écologique, dénaturerait les écosystèmes, défigurerait les équilibres naturels et pillerait les ressources.

Nous menons toujours nos actions en partenariat principalement avec l'AAPPMA d'Oloron dont le président Peyo Berges, membre de Migradour et invité au Cogepomi est un de nos administrateurs, la SEPANSO 64 et secondairement avec la FD 64 dont François Chenel est président, les AAPPMA concernées et autres associations locales, régionales voire nationales. Nous sommes également en étroite collaboration avec Fabrice Derumaux, adhérent actif à l'association, président de la Commission Migrateurs de la FD 64, membre du Cogepomi et de Migradour.

Nous souhaiterions questionner vos positions et éventuelles démarches et actions actuelles ou à venir concernant les points suivants :

1 - Les alevinages de saumons en France et plus particulièrement sur le bassin de l'Adour et le Béarn des Gaves

Conscients des problématiques génétiques mises en avant dans la littérature scientifique et au fait des nombreuses expérimentations d'alevinage en France et à l'étranger, nous sommes surpris par la proposition incompréhensible du Cogepomi, en réunion le 8 juillet dernier, qui refuserait, au nom d'études « mondiales » (dixit le Cogepomi) sans autres précisions, tout projet d'alevinage du Gave d'Oloron, quand bien même à partir de souche locale.

Comment comprendre cette posture au regard des multiples alevinages français anciens et actuels (dont le Gave de Pau, l'Allier, etc ...) et étrangers (presque tous les pays de la façade atlantique y recourent)

Le Béarn des Gaves deviendrait-il une province non-identifiée ou pour le moins délaissée ?

Comment comprendre cette posture au regard d'études et expertises génétiques là aussi « mondiales » qui démontrent que doré et déjà et depuis bien longtemps les différentes souches de saumons sauvages sont toutes plus ou moins hybridées ou très rapidement en voie de l'être.

Les hybridations génétiques se multiplient, de toute façon, au moins sur les routes migratoires de la façade atlantique. Elles sont évaluées aujourd'hui à environ 40 % sur certaines rivières norvégiennes principalement pour cause d'échappements des fermes d'élevage intensif qui, au vu de leur rentabilité financière, ne sont pas prêtes à disparaître.

La crainte de cette évolution génétique, parfois mise en avant par nos instances responsables, devrait être relativisée et non pas incriminée dans le but de ne pas privilégier l'alevinage sur telle ou telle rivière, ce qui a des conséquences néfastes pour l'environnement des gaves et l'économie du Béarn des Gaves.

Face à la chute très brutale et conséquente des stocks de saumons dans tout l'Atlantique Nord, nous pouvons légitimement penser que d'autres raisons que l'hybridation prévalent à leur disparition.

Les différentes populations de saumons ont certainement des problèmes existentiels plus graves à régler bien ciblés par les scientifiques mais ... délaissés par les politiques et leur disparition actuelle n'a rien à voir avec les hybridations génétiques !

C'est pourquoi, au regard de l'état actuel des connaissances scientifiques et de l'évaluation des hybridations, les craintes d'une hybridation génétique pouvant entraîner la disparition totale du saumon n'apparaissent pas suffisamment fondées pour rejeter la pratique d'un alevinage adapté à moins de rechercher, mais à quelle fin, une pure race de saumon ... qui n'existe déjà plus et n'existera jamais !

Des recherches et études génétiques menées depuis longtemps suggèrent que les formes d'hybridation les plus courantes seraient très vraisemblablement un facteur dominant d'adaptation donc d'évolution comme pour la majorité des êtres vivants dont nous faisons partie. Le saumon n'y échapperait pas. Ces études confirmeraient la prévalence des facteurs d'adaptation sur les facteurs de risque.

Autrement dit, la balance bénéfiques – risques resterait positive.

L'hybridation génétique façonnerait tous les êtres vivants depuis les origines et leur aurait permis et leur permet toujours de s'adapter contrairement aux peuples « non-contactés », volontairement en marge du monde, qui ont disparus ou disparaissent très lentement par appauvrissement génétique.

Les hybrides les plus nombreux sur Terre seraient les Hommes modernes qui portent les informations génétiques d'une ancienne hybridation avec d'autres hominidés disparus comme l'Homme de Néandertal.

L'alternative pourrait aujourd'hui tout simplement se résumer ainsi : observer passivement la disparition totale et inéluctable du saumon sauvage en cours à l'heure actuelle ou soutenir activement le maintien d'une population au risque d'une hybridation génétique, elle aussi en cours actuellement.

Mais cette alternative simpliste est biaisée : elle est déconnectée d'une Histoire humaine avec son territoire, son identité, sa culture, son patrimoine et son économie dans lesquels elle s'origine : La disparition des migrateurs dans le Béarn des Gaves entrainerait inmanquablement et entraîne déjà le déclin de tout un pan de l'économie locale par la disparition partielle ou totale de pratiquement toutes les activités directes et indirectes de pêche sportive locale et touristique. Les rivières abandonnées seraient alors immédiatement livrées et exploitées financièrement par tous les « prédateurs » connus qui n'attendent que cela pour se les approprier ... et être enfin tranquilles pour :

- construire de nouvelles centrales électriques
- multiplier les carrières
- ignorer les diverses pollutions
- développer les pompes à eau abusifs
- dédaigner les débits réservés
- négliger la continuité écologique

2 – Des filets professionnels barrent la migration dans le port de Bayonne

Loin de nous l'idée de penser que le pillage aux filets par une douzaine de professionnels dans l'enceinte du port de Bayonne, politiquement protégé, serait seul responsable de la raréfaction des migrateurs et en l'occurrence du saumon dans le bassin de l'Adour comme sur toute la façade atlantique jusqu'au Groenland, mais il va de soi qu'il y a très fortement contribué.

Ces filets professionnels prélevaient encore il y a quelques années entre 1500 à 2000 saumons par an (jusqu'à 90% des prises du bassin de l'Adour) et entre 15 et 20 tonnes d'aloses la plupart des années.

En 2024, année de remontées très négatives avant la fermeture générale de toutes les pêches des migrateurs, les filets prélèvent néanmoins 1 millier de saumons versus 58 pour la pêche sportive et 19,5 tonnes d'aloses soit environ 13 000 individus vendues 1€ le kg pour être broyés et transformés en farine de nourrissage pour ... poissons d'élevage intensif !!!

C'est autant de migrateurs saumons et aloses qui n'ont pu se reproduire !!!

Comment ne pas être consterné devant la « schizophrénie de nos responsables » politico-administratifs qui doivent et annoncent gérer et protéger les migrateurs tout en soutenant leur disparition dans le même temps !!!

Pourquoi privilégier le maintien nuisible d'une douzaine de professionnels face à l'économie vitale de tout un territoire qui accueillait chaque année environ 1500 pêcheurs sportifs.

Les retombées économiques de la pêche sportive sont plus de 20 fois supérieures à celles de la pêche commerciale.

La pêche aux filets sur l'Adour ne génère qu'une quinzaine d'emplois et de faibles retombées économiques : en moyenne 50 euros le kg à la criée comparé à la pêche sportive dont les retombées directes et indirectes s'élèvent à plus de 1000 euros par kg de saumon pêché.

Nos rares et beaux gaves, rivières riches en migrateurs avec saumons, truites de mer, aloses, anguilles et lamproies n'ont rien à envier à beaucoup de destinations pêche.

Nos gaves méritent mieux que cette image négative d'une des dernières rivières, au moins d'Europe, à barrer l'accès de ses migrateurs à leurs frayères ?

Nos gaves méritent le soutien total à leur possible repeuplement et à la protection de leur environnement

Protéger les gaves et les migrateurs sont les 2 faces d'une même pièce indissociables et complémentaires :

C'est pourquoi nous menons des actions juridiques sur les 2 fronts :

Au niveau environnement :

Nous avons actuellement 5 affaires en cours, en partenariat, concernant la défense de l'environnement (micro-centrales sur les gaves de Pau, d'Oloron et d'Aspe, chenalisation sur le gave d'Ossau et carrière sur le gave d'Oloron)

Au niveau migrateurs :

Depuis maintenant 9 années de combats juridiques ponctuées de victoires et d'échecs, nous venons de perdre notre pourvoi devant le Conseil d'État contre les filets professionnels et pour la défense des migrateurs en partenariat avec l'AAPPMA d'Oloron et les SEPANSO 64 et 40 (la FD 64 n'est plus requérante depuis le verdict négatif en Appel à Bordeaux de 2025). Nous évaluons la possibilité d'une plainte au niveau européen pour atteinte aux migrateurs.

Une action concernant les Arrêtés de pêche et les manquements du Plagepomi 2022 - 2027 est toujours en cours avec l'AAPPMA d'Oloron, l'ACCOB, ANPER-TOS, DMA, Pyrénées Re-belles, SEPANSO 64)

L'arrêt définitif des pêches professionnelle et amateur, estuarienne et fluviale, aux filets et aux engins reste l'étape fondamentale pour la protection des migrateurs et l'amélioration de la continuité écologique.

Comment l'Etat ose-t-il parler de continuité écologique tout en privilégiant et soutenant le pillage aux filets des migrateurs dans le port de Bayonne !!!

3 – Une pêche sportive attractive de l'Alose

L'effondrement actuel des stocks de saumons et sa nécessaire protection interdisent sa pêche, du moins en France, pour certainement plusieurs années ... au mieux.

Les dernières décennies témoignent de prélèvements professionnels annuels entre 15 et 20 tonnes d'aloses soit environ entre 10 et 13 000 individus par an ! (cf. point 2)

Sans être aussi emblématique que le saumon, l'alose n'en reste pas moins un véritable poisson de sport qui pourrait attirer un grand nombre de pêcheurs comme à l'époque sur la Dordogne avant son pillage aux filets. Ce projet d'une nouvelle activité de pêche sportive d'un migrateur avec un cahier des charges adapté serait à même de re-mobiliser une dynamique positive et d'en valoriser les bénéfices attendus :

- suppression définitive des pêches professionnelle et amateur
- encadrement des techniques et modes de prélèvement
- présence, surveillance et alerte le long des gaves
- disparition du braconnage et de son exploitation financière au regard du peu d'intérêt culinaire de ce poisson (cf. point 2)
- restauration même partielle de l'attractivité du Béarn des Gaves et de son économie

Conclusion partielle, partielle et provisoire

Vous l'aurez compris, nous vous interpellons concernant ces 3 points qui, somme toute, n'en font qu'un :

Maintien d'une population de migrateurs et de sa pêche sportive au profit d'une économie locale.

Vos statut, rôle et fonction de Fédération Nationale vous permettraient-il :

- **de solliciter** un travail de cohérence et d'harmonisation quant aux diverses et différentes approches théoriques et décisions d'alevinage du saumon en France et pourquoi pas en Europe
- **de solliciter** la protection des migrateurs par l'arrêt définitif des pêches professionnelle et amateur, estuarienne et fluviale, aux filets et aux engins en France (tout particulièrement dans le bassin de l'Adour) et pourquoi pas, si besoin, en Europe
- **de solliciter**, à défaut de saumon, la possibilité d'une pêche sportive, très encadrée, de l'alse

Merci de votre attention

Cordialement

Pierre BERNARD,

pierre.bernard64@yahoo.fr

PS : si vous repassez dans notre Béarn des Gaves ... au plaisir d'une rencontre

Ci-joint clin d'oeil souvenir du 30 mai 2019



Association Loi 1901 à but non lucratif,
de défense de l'environnement et d'intérêt général

